

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-073-2019****Objet : Acquisition d'un broyeur multi végétaux**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°DE-157-2018 du 27 juin 2018 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC),

Considérant le besoin de faire l'acquisition d'un broyeur multi végétaux pour les services d'Albret Communauté,

Considérant l'estimation du besoin ayant conditionné les modalités de publicité et de mise en concurrence (demande de devis auprès de deux fournisseurs),

Considérant la proposition de la SAS Roques & Lecoer 47,

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : de faire l'acquisition d'un broyeur multi végétaux auprès de la SAS ROQUES & LECOEUR 47 de type SAELEN GS JAGUAR 3 POINTS pour un montant de 15 310 € HT, soit 18 372 € TTC, y compris livraison, mise en service, garantie 3 ans, boîtier renforcé et kit couteaux et marteaux.

Fait à NERAC, le 23 Oct. 2019

Le Président,
Alain LORENZELLI

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire